

PRÉAVIS N°108/26 au Conseil communal

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 671'000.- pour le réaménagement du parking public sur la parcelle communale n°450 – Ancien Stand

1. CONSEIL COMMUNAL DU 5 mai 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 22 avril 2026 en compagnie de M. Raphael Tatone, Municipal de la sécurité publique. Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance du 21 avril 2026.

Le coût total de réalisation du projet repose sur un devis détaillé établi sur la base des études finalisées et d'une estimation consolidée des travaux. Il intègre l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation complète du parking, y compris les travaux préparatoires, les aménagements, ainsi qu'une provision pour divers et imprévus. Le détail des coûts se présente comme suit :

Libellé	Base	CHF TTC
Travaux préparatoires (Installation de chantier, démolition WC, démolition génie civil, terrassement, etc.)	Devis / estimation	121'750. --
Travaux de génie civil, (bordures, enrobés, évacuation des eaux, béton coulé sur place, réseaux souterrains)	Devis / estimation	365'250. --
Eclairage public	Devis / estimation	3'800. --
Dispositif de protection (glissière en bois)	Devis / estimation	29'750. --
Signalisation verticale	Devis / estimation	6'000. --
Marquage	Devis / estimation	6'500. --
Mandats : ingénieur civil, ingénieur en mobilité, BAMO phase SIA 31 à 33, financement assuré par préavis 01/21.	Offres	40'374.10
Mandats : ingénieur civil, BAMO phase SIA 41 à 53	Offres	36'000. --
Géomètre	Offre	1'500. --
Divers et imprévus	Env.10%	60'075.90
Total TTC		671'000.--

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Place de stationnement » : CHF 671'000.- à amortir en 40 ans

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé que 80% du coût des investissements des communes devrait être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt. Cependant, actuellement et selon les perspectives financières, la Commune n'atteint plus ces normes d'autofinancement. Il est donc pris en compte une estimation d'autofinancement de 60% et de 40% pour les fonds étrangers.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 671'000.-
Autofinancement 60%	CHF 402'600.-
Fonds étrangers (emprunt) 40%	CHF 268'400.-

Les intérêts (hypothèse 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 5'300.- la première année et à un total de CHF 107'360.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

À la date de l'audition, les liquidités communales s'élèvent à CHF 2'095'000.- et la dette communale à CHF 10'320'000.-.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 103/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 671'000.- TTC pour le réaménagement du parking public sur la parcelle communale n°450.- Ancien Stand,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 40 ans,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 22 avril 2026: Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, Karine Weber, Filiz Demir ainsi que Messieurs Frédéric Besse, Julien Pittet et Jakup Isufi.

Moudon, le 22 avril 2026

Jakup Isufi
Rapporteur